



## Conseil Municipal Séance du 9 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le neuf avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Maurice CHEVIGNY, Maire, qui procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Etaient présents, dans l'ordre du tableau:

M. CHEVIGNY, M. AUDEBERT, M. BOURDON, Mme JOLLY, Mme THIRANOS, Mme BRIXY, M. RICCI, M. TISSOT, Mme GOLDBERG, Mme CHEVIGNY, M. NEGLOKPE, M. LE GUIGO, Mme MOREAUX, Mme ROBERT, M. DECROIX, M. CONTAMINE, M. BAKHTAOUI, Mme JAISSON, M. SELBONNE, Mme BENNOUR, Mme YASSA, M. BLOT, Mme BIOLLEY,

Absents et régulièrement représentés :

Mme HORNACEK par M. CHEVIGNY,  
Mme PELLETIER par Mme CHEVIGNY,  
M. PEWINSKI par Mme JAISSON

Etait absent :

M. OLLIVIER

Nombre de Conseillers Présents : 23

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 26

M. CHEVIGNY ouvre la séance à 20 heures 30.

Après constatation que le quorum est atteint, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, désigne M. AUDEBERT Secrétaire de séance.

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire rappelle les points traités au cours de la séance du 29 mars 2014.  
Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu transmis.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2014 est adopté **A L'UNANIMITE**.

### 1. COMMISSIONS MUNICIPALES - COMPOSITION

Monsieur le Maire propose de constituer quatre commissions, comportant chacune huit membres (sept issus de la majorité municipale et un issu du groupe minoritaire).

Les différentes commissions envisagées sont les suivantes :

- **Finances et Affaires Economiques**
- **Scolaire et Périscolaire**
- **Vie associative et Subventions**
- **Urbanisme et Travaux**

Il rappelle que les commissions sont présidées par le Maire. Dans la pratique, elles sont animées par un adjoint au Maire qui sera élu vice-Président lors de la première réunion de chacune des commissions.

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, décide d'un vote à main levée pour désigner les membres des Commissions et les représentants dans divers organismes et syndicats. Il désigne ensuite les membres des commissions comme suit :

<i>FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES</i>	
Philippe AUDEBERT	Jean DECROIX
André BOURDON	Mérodie YASSA
Leïda MOREAUX	Bruno CONTAMINE
Pascal PEWINSKI	Mickaël OLLIVIER

<i>SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE</i>	
Nathalie JOLLY	Marjorie JAISON
Soria BENNOUR	Claude TISSOT
Dominique PELLETIER	Mérodie YASSA
François SELBONNE	Mickaël OLLIVIER

<i>VIE ASSOCIATIVE ET SUBVENTIONS</i>	
Nadine GOLDBERG	Philippe AUDEBERT
Leïda MOREAUX	Claude TISSOT
Marjorie JAISON	Brigitte BRIXY
Marie ROBERT	Pascal BLOT

<i>URBANISME ET TRAVAUX</i>	
Lorenzo RICCI	Pascal PEWINSKI
André BOURDON	Mérodie YASSA
Elisabeth HORNACEK	Jean DECROIX
Adjevi NEGLOKPE	Daphné BIOLLEY

## **2. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ELECTION DES MEMBRES**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au code des marchés publics et de son article 22, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire ou de son représentant, président de droit, et de **cinq membres du Conseil Municipal** élus par le Conseil Municipal, avec un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. **Cinq suppléants** doivent être élus selon les mêmes modalités.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il précise qu'afin d'assurer la présence de chaque groupe au sein de la Commission, il est proposé de constituer **une liste unique comprenant quatre membres titulaires issus de la majorité et un membre titulaire issu du groupe de la minorité**. Il sera fait de même pour les suppléants.

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, désigne les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Elisabeth HORNACEK	Yannick LE GUIGO
André BOURDON	Nadine GOLDBERG
Lorenzo RICCI	Dominique PELLETIER
Marjorie JAISON	Omar BAKHTAOUI
Pascal BLOT	Mickaël OLLIVIER

### 3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'Administration du CCAS, présidé par le Maire, est composé à parité de Conseillers Municipaux et de membres nommés par le Maire représentant des associations de personnes âgées, de personnes handicapées, de familles et d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Lors de la précédente séance du conseil municipal, le nombre des membres du CCAS a été fixé à douze (soit six membres du Conseil Municipal et six membres nommés par le Maire).

Il propose de désigner les six représentants de l'assemblée communale qui doivent être élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Afin d'assurer la présence de chaque groupe au sein du CCAS, il présente une liste unique comprenant cinq élus de la majorité et un élu issu du groupe de la minorité.

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, désigne les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. comme suit :

Claudine THIRANOS	Marie ROBERT
Nadine GOLDBERG	Brigitte BRIXY
Yannick LE GUIGO	Pascal BLOT

### 4. ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DANS DIVERS ORGANISMES ET SYNDICATS

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est représentée dans différentes instances (associations et syndicats intercommunaux notamment) et qu'il convient donc de procéder à la désignation des Conseillers Municipaux qui y siégeront.

Le Conseil Municipal désigne les Conseillers Municipaux qui siégeront dans ces différentes instances comme suit :

<b>Organismes</b>	<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>	<b>Votes</b>
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Corneilles (SIARC)	André BOURDON	Jean DECROIX	24 voix pour - 2 abstentions (M. BLOT et Mme BIOLLEY)
	Lorenzo RICCI	Yannick LE GUIGO	
Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)	Yannick LE GUIGO	Lorenzo RICCI	24 voix pour - 2 abstentions (M. BLOT et Mme BIOLLEY)
Commission Locale d'Information et de Concertation Seine Aval (CLICS)	Maurice CHEVIGNY	André BOURDON	24 voix pour - 2 abstentions (M. BLOT et Mme BIOLLEY)
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	Elisabeth HORNACEK		Unanimité
Mission Locale	Claude TISSOT		24 voix pour - 2 abstentions (M. BLOT et Mme BIOLLEY)
Maison de la Justice et du Droit (MJD)	Maurice CHEVIGNY	Elisabeth HORNACEK	24 voix pour - 2 abstentions (M. BLOT et Mme BIOLLEY)
Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO)	Nathalie JOLLY	Yannick LE GUIGO	24 voix pour - 2 abstentions (M. BLOT et Mme BIOLLEY)
Art et Fête	Brigitte BRIXY		24 voix pour - 2 abstentions (M. BLOT et Mme BIOLLEY)
	Marjorie JAISSON		
	Soria BENNOUR		
	Jean DECROIX		
Société Publique Locale du Parisis	Maurice CHEVIGNY		24 voix pour - 2 abstentions (M. BLOT et Mme BIOLLEY)

## 5. INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, les communes peuvent attribuer au Receveur Municipal une indemnité pour prestations de conseil et d'assistance. Le Conseil Municipal doit reprendre cette délibération suite au renouvellement du Conseil Municipal.

Il est proposé à l'assemblée d'allouer à M. MANTEY Jean Pierre, Receveur de la commune, une indemnité de conseil égale à 90% du montant prévu par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, soit un montant annuel de l'ordre de 800 € brut variant en fonction du montant des dépenses communales.

M. AUDEBERT précise que ce montant est identique à celui qui a été voté par la CALP.

Le Conseil Municipal, **PAR 24 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS**, décide d'allouer au Receveur de la Commune une indemnité de conseil

## 6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE MATERIEL ET DE PERSONNELS MUNICIPAUX AU BENEFICE DE LA CALP POUR LE FORUM DE L'EMPLOI 2014

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, la Communauté d'Agglomération du Parisis organise le Forum de l'Emploi du Parisis.

La commune de La Frette-sur-Seine ayant proposé de mettre à la disposition de la Communauté d'Agglomération du Parisis du matériel et du personnel communal, il est nécessaire de signer une convention de partenariat et de mise à disposition temporaire simplifiée de matériels et mobiliers, de personnels municipaux au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Parisis pour le Forum Emploi du Parisis, qui aura lieu en septembre 2014, à Franconville.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Parisis et la commune de La Frette-sur-Seine, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

## 7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE – TRAVAUX D'ÉTANCHEITE DE LA TOITURE ET DE REMISE EN ETAT D'UN ESCALIER DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ARISTIDE BRIAND

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de travaux de réfection engagés dans des bâtiments scolaires, le Conseil Général du Val d'Oise peut participer au financement de ces travaux en attribuant une subvention à la commune.

Les travaux de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses des bâtiments de l'école Aristide Briand ainsi que la restauration d'un escalier ont été inscrits au Budget Primitif 2014.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 33.751 € (soit 35 % du montant H.T. des travaux) auprès du Conseil Général du Val d'Oise pour ces travaux.

M. AUDEBERT précise que l'Etat rembourse une partie de la TVA, à hauteur de 15 %, l'année qui suit l'investissement.

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, autorise Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Général une subvention de 33.751 €, soit 35 % du montant H.T. des travaux suivants :

DEPENSES		RECETTES	
- réfection de pavés de verre escalier	12 500,00 €	- Etat (DETR 40 %)	38 573,00 €
		- Conseil Général (35%)	33 751,00 €
- étanchéité toiture terrasse	83 933,34 €	- Fonds de concours	4 822,00 €
		- Commune (20 %)	19 287,34 €
		- Commune (part T.V.A)	4 087,81 €
T.V.A (20 %)	19 286,66 €	F.C.T.V.A (15,761 %)	15 198,85 €
TOTAL T.T.C	115 720,00 €	TOTAL	115 720,00 €

## 8. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ, ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO) – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE ALBERT MARQUET

Monsieur le Maire précise que les travaux de réfection de la voirie de la rue Albert Marquet ont permis de procéder à l'enfouissement des réseaux au carrefour de la rue Albert Marquet et du chemin du Bas des Chariots. Ces travaux d'enfouissement qui s'élèvent à 26 407,49 € TTC, soit 22.006,24 € HT peuvent être en partie financés par le SMDEGTVO.

Il propose de solliciter une subvention auprès du SMDEGTVO de 3.300,94 €, soit 15 % du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, autorise le Maire à solliciter du SMDEGTVO une subvention de 3.300,94 €, soit 15 % du montant H.T. des travaux suivants :

DEPENSES		RECETTES	
- fourniture et pose de fourreaux	22 006,24 €	- SMDEGTVO (15%)	3 300,94 €
		- Commune	18 705,30 €
		- Commune (part T.V.A)	932,84 €
T.V.A (20 %)	4 401,25 €	F.C.T.V.A (15,761 %)	3 468,41 €
<b>TOTAL T.T.C</b>	<b>26 407,49 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 407,49 €</b>

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il n'a reçu aucune question diverse pour cette séance.

Il rappelle qu'un nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal doit être voté dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal. Ce document règlemente notamment les questions diverses orales et écrites.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire souhaite évoquer les points suivants :

- Organigramme de la Mairie

Un organigramme des services de la Mairie a été déposé sur table.

Monsieur le Maire proposera prochainement aux nouveaux élus une visite de la Mairie pour les informer du mode de fonctionnement des services municipaux.

- Fermeture du quai de Seine pour travaux

Monsieur le Maire indique que des travaux vont être engagés sur le quai de Seine, devant la Mairie. En effet, quelques pavés sur le plateau vont être rescellés. Le temps de séchage contraint à la fermeture du quai à la circulation entre la rue Pasteur et la rue de la Gare, à partir du 14 avril et jusqu'au 5 mai.

Il précise que ces travaux sont à la charge de l'entreprise.

- Manifestations et cérémonies

La fête du fleuve « La Seine en Fête » se déroulera le 1<sup>er</sup> mai, seul jour de l'année où les écluses ne fonctionnent pas et où, par conséquent, le trafic fluvial est suspendu.

Quelques animations sont prévues, telles que des tournois de joutes devant la Mairie, la visite du remorqueur de Conflans « Le Triton », la démonstration du bateau à pompe, un orchestre au bord de l'eau....etc.

Les quais seront fermés à la circulation toute la journée.

L'aménagement de l'espace identitaire sera inauguré le 15 juin prochain ; le square « Edith Piaf - Théo Sarapo » et le square « Marcel Deshayes » seront inaugurés le 28 juin prochain. Edith Piaf a chanté dans le préau de l'école Aristide Briand en janvier 1963, année de sa mort. Quant à Marcel Deshayes, il fût Maire de La Frette de 1945 à 1956.

Une invitation sera adressée ultérieurement aux Conseillers Municipaux.

En ce qui concerne les cérémonies commémoratives, Monsieur CHEVIGNY compte sur la présence des élus aux cérémonies officielles, et notamment pour :

- Le 27 avril : « Journée de la Déportation »  
Cérémonie devant la stèle de Jean Lefebvre, fusillé par les nazis à l'âge de vingt ans.
- Le 8 mai : « 69<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1945 »  
Rassemblement devant la stèle des Fusillés avec la Municipalité et les associations de Sartrouville, dépôt de gerbes au cimetière et au Monument aux Morts puis réception à la Salle des Fêtes.
- Les rythmes scolaires

La réforme est maintenue mais elle sera sans doute assouplie. La Commission Affaires Scolaires et Périscolaires va étudier le dossier et un Comité de Pilotage sera mis en place le 5 mai prochain.

Un plan d'organisation a été arrêté et les horaires ont été fixés : fin des cours à 16 heures 30 tous les jours et école le mercredi matin.

- Les Temps d'Activité Péri Scolaires (T.A.P.S.)

Le fonctionnement des T.A.P.S. relève du Maire et ne présente pas un caractère obligatoire.

Les moyens mis en œuvre par les Communes voisines sont très diversifiés (par exemple, Herblay et Sannois ne prévoient pas de TAPS).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 heures.